



**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE DEUX-MONTAGNES**

AVIS PUBLIC est donné par la présente qu'à la suite des différentes directives annoncées par le gouvernement du Québec et la Direction de la santé publique en regard de la pandémie, la vente pour défaut de paiement de taxes prévues le jeudi quatorzième (14^e) jour du mois de mai 2020 est reportée à une date ultérieure. Nous ferons connaître la nouvelle date dès que la situation nous le permettra.

Rappelons que l'arrêté ministériel 2020-014 énonce le report de ces ventes ainsi :

QUE toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes municipales ou scolaires soit reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire. À la date fixée dans un avis donné par la municipalité ; la vente ne peut avoir lieu avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant cet avis ;

Si votre immeuble fait partie de la liste des propriétés qui seront mises aux enchères publiques et que vous souhaitez régulariser votre situation, vous pouvez contacter Marie-Josée Maltais au 450-491-1818 poste 224 ou à mjmaltais@mrc2m.qc.ca afin de connaître le montant à payer et la procédure à suivre. Prenez note qu'en raison du report, des frais additionnels s'ajouteront pour tout dossier non acquitté en date du 14 mai 2020.

FAIT à Saint-Eustache ce 13e jour du mois de mai deux mille vingt.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Jean-Louis Blanchette